MAIRIE
DE LE BRUSQUET

L'ÉCHO DE MARCEL

L'ECHO DE LAUZIERE

Bulletin municipal

N°118 - PRINTEMPS 2016

BULLETIN MUNICIPAL N° 1

www.le-brusquet.com

Infos UTILES

HORAIRES DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE

	Matin	Après Midi
Lundi	9 h 00 – 12 h 00	13 h 30 – 17 h 00
Mardi	Fermée	Fermée
Mercredi	9 h 00 – 12 h 00	13 h 30 – 17 h 00
Jeudi	Fermée	Fermée
Vendredi	Fermée	Fermée
Samedi	9 h 00 – 12 h 00	13 h 30 – 17 h 00

Fermée le dimanche ainsi que les jours fériés

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

ACCUEIL AU PUBLIC

Du lundi au jeudi
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
le vendredi de 08h30 à 12h00
et fermée l'après-midi

Vous pouvez nous contacter

Par courrier :
Quartier de l'Arziéras 04420 Le Brusquet

Par téléphone : 04.92.35.69.00
Par fax : 04.92.35.69.01
Par courriel : mairie-le-brusquet@wanadoo.fr

Présidents de clubs de sports, association « Jazz sous les arbres », A.C.E.M, école du Brusquet, Journaliste en herbe...

Un réflexe à acquérir :

ENVOYER VOS ARTICLES ET PHOTOS à
echodelauziere.lebrusquet@orange.fr

LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Elle est ouverte au public :

LUNDI : 16h30 - 18h30
MARDI : 16h30 - 17h30
MERCREDI : 09h00 - 11h00 / 13h30 - 17h30
JEUDI : 16h30 - 19h30
VENDREDI : Fermée

HORAIRES DE CAR : LE BRUSQUET-MARCOUX-DIGNE-LES-BAINS

7:15	8:15	13:30	Le Brusquet	12:30	17:35	18:20
7:25	8:25	13:40	Marcoux	12:20	17:25	18:10
7:35	8:35	13:50	Digne-les-Bains Gare routière	12:10	17:15	18:00
Lu	Lu	Lu	Jours de fonctionnement	Lu	Lu	Lu
Ma	Ma	Ma		Ma	Ma	Ma
Me	Me	Me		Me	Me	Me
Je	Je	Je		Je	Je	Je
Ve	Ve	Ve		Ve	Ve	Ve
	Sa			Sa		Sa
Annuel sf fêtes	Annuel	Annuel sauf fêtes		Annuel	Annuel sauf fêtes	Annuel

RENSEIGNEMENTS POUR CETTE LIGNE :
Place du Tampinet : 04000 DIGNE-LES-BAINS - SCAL Gap : 1 cours Ladoucette - 04000 GAP cedex
Tél. Gare routière de Digne-les-Bains : 04 92 31 50 00 et 04 92 31 52 72
renseignement@scal-amv-regulieres.com

L'ÉCHO DE LAUZIÈRE
N°117 - PRINTEMPS -2016

LE MOT DU MAIRE

Gilbert REINAUDO
Maire

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, chers amis

MARCEL

Avant de m'adresser à toi, je voudrai témoigner à Simone, Jean-Yves et toute ta famille notre affection et notre soutien le plus profond dans ces moments difficiles.

Nous voici réunis aujourd'hui pour te rendre hommage. Je sais que ce n'était pas dans ton caractère de te mettre en avant, mais nous te le devons tellement.

Rendre hommage à l'homme public qui a été :

Maire de la commune de LE BRUSQUET DE 1959 A 1995

Cette commune qui te doit tant.

Tu as surtout été un visionnaire qui savait que son développement s'articulerait autour d'un groupe scolaire fort, des équipements et des services publics ambitieux.

Conseiller Général du canton de La Javie de 1973 à 1998, avec entre autre la création du Sidevom, pour la collecte des ordures ménagères, précurseur de la Communauté de Commune de Haute-Bléone et dont ton plus grand regret a été de ne pouvoir conduire ton projet d'alimentation en eau potable de La Javie, Le Brusquet et Digne-les-bains, avec l'acheminement de l'eau de Chanoles.

Mais surtout rendre hommage à l'homme, qui payait de sa personne en s'investissant dans les associations communales, toujours dans la bonne humeur mais avec détermination, comme le club de foot dont tu as été président, et dans lequel tu as laissé une trace indélébile, preuve en est, les anciens joueurs qui se sont réunis ici.

Le comité des fêtes et la fête patronale du 15 août, avec ses parties de longues endiablées, qui ne résonneront plus de la même façon.

Les ainés de Lauzière dont tu as été président et membre et qui se souviennent encore de tes blagues et tes sketchs.

Le journal local L'Echo de Lauzière dont tu alimentais toujours la page du sourire.

Le Sourire, voilà ce qui te caractérisait le plus, avec la joie, la simplicité et le dévouement.

Quand tu nous rencontrais avec mon épouse, tu nous demandais avec ton sourire et ton air malicieux, « comment vont mes enfants ».

Sache aujourd'hui qu'ils sont tristes et avec eux tous tes enfants, car nous sommes tous tes enfants de quelque manière que ce soit.

Au revoir Marcel et sache qu'une page du village se tourne, mais ton livre restera à jamais ouvert.

Votre Maire

SOMMAIRE

LES CONSEILS MUNICIPAUX
Compte-rendu du 30 novembre 2015.....4
Compte-rendu du 14 décembre 2015.....5
Compte-rendu du 25 janvier 2016 6
Compte-rendu du 1er mars 2016.....7

LES INFOS COMMUNALES
Résumé vœux du Maire 2016 8
La communauté de communes Haute Bléone11
Recensement Militaire.....11
Le chien de mes voisins aboie : que faire .12
Commission d'adressage
et de numération.....12
Soirée carnaval 13

LE COIN BIBLIOTHÈQUE
Comment les jeunes de notre canton
perçoivent-ils leur avenir ? 14

LES INFOS CULTURELLES
Le jazz se prépare 16
Programmation du printemps.....17

LA VIE ASSOCIATIVE
ASLB : assemblée générale 18
Foot loisir 18

HOMMAGE À MARCEL
Hommage 19
Football CLub Le Brusquet.....20
Jeannick Roche.....21
Les petits plaisirs de Marcel 21
Poulet au whisky 22
Etat civil 23

Directeur de la publication : Gilbert REINAUDO
Comité de rédaction :
Magali CORRIOL, Fabienne BERTHOLET, Nolwenn PIN, Anne SARRON, Sophie SCOZZARO, Laurent DUBUS, Serge PAU et Pierre ROSSI.
Crédits photos : © Mairie du Brusquet.
Conception : Frédéric PELLEGRINI [grafist]
Impression : ARC EN CIEL Papier normes écologiques PEFC

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015

Lors de cette séance du conseil municipal, les membres du tout nouveau conseil municipal jeunes étaient présents (Axelle, Jade, Camille, Chloé, Max, Luc, Mathis, Pablo et Pierre-Alexan).

Ils se sont présentés et ont fait part de leurs projets pour les deux années à venir aux membres du conseil municipal et aux parents présents.

Après les avoir écoutés, le conseil municipal a convenu de leur apporter un soutien aussi bien structurel que financier, et précisé qu'il serait important de hiérarchiser leurs projets, afin de ne pas se disperser, et de voir si possible aboutir leurs efforts les uns après les autres.

Ils ont assisté à une grande partie du conseil municipal afin d'appréhender le déroulement de celui-ci.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA PRÉFECTURE DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE DANS LE CADRE DE LA DETR 2016 (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX) ET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR LE CHANGEMENT DE VOLETS ROULANTS ET DE PORTES VITRÉES AU GROUPE SCOLAIRE DU BRUSQUET :

Financements prévus :

Total HT des travaux .....12.696,48 €
TVA (20 %) .....2.539,30 €
Total TTC des travaux.....5.235,78 €
Subvention Préfecture des AHP - DETR 2016 (40 %)...5.078,59 €
Subvention Conseil Départemental des AHP (20%).... 2.539,30 €
Autofinancement de la commune (40 %).....5.078,59 €

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA PRÉFECTURE DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE DANS LE CADRE DE LA DETR 2016 (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX) POUR LA RESTRUCTURATION ET LE RENFORCEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE DE LA LAUNE :

Financements prévus :

Coût de l'opération HT : .....50.165,00 €
Coût de l'opération TTC : .....60.198,00 €
Subvention Préfecture des AHP - DETR 2016 (40 %) .. 20.066,00 €
Autofinancement de la commune (60 %).....30.099,00 €

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-BLÉONE :

La loi n° 2015-264 du 09 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire, est venue modifier les dispositions des articles L 5211-6-1 et L 5211-6-2 du CGCT régissant les règles de représentation des communes au sein du conseil communautaire d'une communauté de communes.

L'article 4 de la loi du 09 mars 2015 précitée prescrit : « En cas de renouvellement intégral ou partiel du conseil municipal d'une commune membre d'une communauté de communes dont la répartition des sièges de l'organe délibérant a été établie par accord intervenu avant le 20 juin 2014, il est procédé à une nouvelle détermination du nombre et de la répartition des sièges de conseillers communautaires en application du même article L. 5211-6-1, dans un délai de deux mois à compter de l'événement rendant nécessaire le renouvellement du conseil municipal ».

Le décès de Monsieur Le Maire de la commune d'Archail le 8 octobre 2015, oblige le renouvellement partiel du conseil municipal de cette commune par l'élection d'un conseiller municipal. La répartition des sièges de l'organe délibérant de la Communauté de Communes de Haute Bléone ayant été établie avant le 20 juin 2014, l'application de l'article 4 de la loi du 9 mars 2015 s'impose.

La commune de Le Brusquet membre de la Communauté de Communes de Haute Bléone est appelée à délibérer sur cette nouvelle représentation des sièges à défaut d'accord local présentée par la Préfecture des Alpes de Haute Provence, soit la composition suivante :

Communes	Population	Représentation des sièges à défaut d'accord local (II à IV de l'article L5211-6-1 CGCT loi n° 2015-264)
Le Brusquet	964	9
La Javie	395	4
Prads Haute-Bléone	186	2
Beaujeu	150	1
Draix	86	1
Archail	23	1
TOTAL	1804	18

Mesdames Anne SARRON, Marie-Thérèse LACORRE et Messieurs Pierre ROSSI, Gilles OURTH sont élus à la Communauté de Communes de Haute-Bléone

QUESTIONS DIVERSES :

- Modification des horaires des temps d'activités périscolaires (TAP) à compter de Janvier 2016 :

Suite à la mise en place de la réforme des nouveaux rythmes scolaires depuis la rentrée 2014-2015, il y a lieu de modifier les horaires de ces aménagements. Les TAP auront lieu tous les après midi après la classe (de 16 h à 16h45).

Ce changement intervient à la demande des enseignants et après concertation avec les représentants des parents d'élèves. Cela pourra permettre à certains enfants d'écourter leur journée à l'école lorsque les parents ont la possibilité de les récupérer à 16h.

En effet, le rythme actuel ne convenait plus aux enfants et les enseignants ont constaté de la fatigue et un manque évident de concentration de la part des enfants.

- Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif pour 2014 :

Le rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

- Station de traitement des eaux usées :

Monsieur le Maire informe qu'une réunion aura lieu sur place avec les experts et les entreprises afin de déterminer les responsabilités.

L'ÉCHO DE LAUZIÈRE
N°117 - PRINTEMPS -2016

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2015

INDEMNITÉ DE CONSEIL DU TRÉSORIER PRINCIPAL POUR L'ANNÉE 2015 :

Le montant de l'indemnité est calculé sur le montant réel des dépenses de la commune des trois années précédentes et s'élève pour l'exercice 2015 à 465,23 € brut soit 423,38 € net.

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE :

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe poursuit le mouvement de réforme de l'administration territoriale engagé depuis plusieurs années en vue de simplifier nos institutions locales, de renforcer la compétitivité des territoires et de faire progresser la solidarité territoriale.

Cette loi prévoit la mise en œuvre de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI). L'élaboration du schéma départemental de coopération intercommunale résulte d'une étroite concertation menée par le préfet avec les élus, notamment au sein de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI).

Le projet de schéma départemental de coopération intercommunale vise les objectifs suivants :

- la constitution d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre dont le seuil minimal de population est fixé à 5000 habitants ;
- la rationalisation du périmètre des EPCI à fiscalité propre existants ;
- la réduction du nombre de syndicats intercommunaux ou mixtes et notamment la disparition des syndicats devenus obsolètes.

Afin d'atteindre les objectifs définis par la loi, il a été tenu compte des orientations suivantes :

- la définition de territoires pertinents qui prennent en compte, notamment, les notions de bassins de vie, des unités urbaines ;
- la rationalisation des périmètres des EPCI et des syndicats ;
- l'accroissement et le rééquilibrage de la solidarité financière.

Le projet du schéma des Alpes de Haute-Provence a été présenté à la commission départementale de coopération intercommunale le 12 octobre 2015. En application des dispositions de l'article L.5210-1-1 du Code général des collectivités territoriales, le projet de schéma doit être soumis à l'avis des conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes. Les avis, qui prennent la forme de délibérations sont à transmettre en préfecture, dans un délai de deux mois à compter de la notification du préfet datée du 14 octobre. A défaut, l'avis est réputé favorable.

Le projet de SDCI prévoit une rationalisation des EPCI à fiscalité propre, fondée sur la définition de huit pôles dont deux communautés d'agglomération. La première autour de Manosque, la seconde autour de Digne les Bains qui bénéficie des dispositions législatives abaissant le seuil de population à 30 000 habitants pour créer une communauté d'agglomération lorsque la ville chef-lieu du département y est incluse.

Au-delà de l'avis de principe sur l'ensemble du schéma, il convient d'examiner la proposition qui concerne le pôle dignois. Le projet de SDCI dispose que la communauté d'agglomération du pôle dignois englobe 5 EPCI actuels comprenant 46 communes :

- Communauté de Communes "ASSE-BLEONE-VERDON" composée de 17 communes,
- Communauté de Communes "DUYES et BLEONE", composée de 7 communes,
- Communauté de Communes "HAUTE-BLEONE", composée de 6 communes,
- Communauté de Communes "MOYENNE DURANCE", composée de 8 communes,
- Communauté de Communes "PAYS de SEYNE", composée de 8 communes.

Le territoire concerné d'une superficie de 1573,93 km², représente 49446 habitants ("population totale") et 47716 habitants ("population municipale"), soit presqu'un tiers de la population du département des ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE.

CONSIDÉRANT QUE :

- Le projet de création d'une Communauté d'Agglomération constitue un enjeu pour le devenir de notre territoire. En effet, à travers une volonté du « faire ensemble », il a pour mission de faire évoluer l'action publique locale afin de l'adapter aux nouveaux modes de développement, au redressement économique, aux nouveaux besoins des citoyens et au désenclavement de nos territoires ruraux,
- La diversité et la complémentarité des bassins de vie élargis concernés autour des pôles principaux de DIGNE-LES-BAINS et de CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN constituent une richesse potentielle à développer,
- Le périmètre proposé dispose d'équipements structurants sur le plan de la santé, de l'éducation, de l'économie, des commerces, de la culture, du tourisme, du sport et des loisirs,
- Seule une organisation socio-économique solidaire, reposant sur la complémentarité des espaces, des infrastructures d'accueil, des filières d'activités et des lieux de services, est garante de retombées durables et d'emploi local sur l'ensemble de ce territoire ;
- Le périmètre proposé permet la mise en cohérence des politiques de l'urbanisme, de l'habitat, du développement économique, des déplacements, du tourisme et de l'environnement ;
- Le territoire concerné est riche et diversifié en termes de paysages, d'environnement, de patrimoine naturel et de patrimoine culturel,
- Les enjeux relatifs à la transition énergétique, à la préservation de la biodiversité, au maintien d'une agriculture de proximité destinée à alimenter en priorité les marchés locaux et régionaux et à la gestion durable de la ressource en eau doivent être traités à une échelle globale et concertée,
- Les bassins élargis concernés sont porteurs de valeurs partagées parmi lesquelles le besoin de solidarité territoriale, le respect de l'environnement, l'attachement aux patrimoines bâti et paysager ainsi que d'une volonté de développement partagé, mesuré et diversifié à même de renforcer l'attractivité globale du territoire qui constituent le socle du projet territorial,
- Une intercommunalité à grande échelle, fondée sur un projet de ter-

ritoire ambitieux, équilibré, solidaire et cohérent, pourrait peser plus efficacement sur le devenir de notre territoire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE la proposition de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale tel que présenté pour le territoire de la Communauté de Communes de Haute Bléone compte tenu :

- du périmètre de notre EPCI largement inférieur au bassin de vie de la population de notre territoire,
- de l'obligation de fusion avec un ou plusieurs EPCI en rapport de la faible démographie de 1805 habitants de notre EPCI,
- du projet de SDCI présenté par Madame le Préfet des Alpes de Haute Provence au titre d'une fusion de 5 Communautés de Communes énumérées en préambule dans le projet d'un périmètre d'une Communauté d'Agglomération,
- de l'objectif visant à organiser durablement les territoires situés dans la partie centrale du département des Alpes de Haute Provence autour de la ville centre chef-lieu du département,
- qu'il y a lieu de conforter la solidarité entre ces territoires composés d'une ville-centre et de zones rurales,
- qu'il est opportun de prévoir un développement des activités diversifiées mais complémentaires, dans un cadre offrant à la fois les équipements nécessaires à la vie contemporaine et un patrimoine naturel attractif,
- que seule une structuration d'une intercommunalité à grande échelle constitue un outil susceptible de porter un véritable projet de territoire : développement économique et attractivité touristique, nouveaux équipements sur un territoire élargi, politique de désenclavement du bassin de vie…

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Laurent DUBUS, informe de l'embauche d'un agent, fonctionnaire stagiaire, au 1er janvier 2016 au

poste d'adjoint d'animation de 2eme classe.

Madame Magali CORRIOL fait part de l'avancée des projets du Conseil Municipal Jeunes : travaux sur parcours de bosses, carnaval et soirée jeux de société.

Elle souligne par ailleurs que des travaux seraient à prévoir en 2016 sur les façades de la chapelle de Notre Dame de Lauziére.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2016

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE DANS LE CADRE DU FODAC 2016 (FONDS DÉPARTEMENTAL D'APPUI AUX COMMUNES) POUR LA RESTRUCTURATION ET LE RENFORCEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE DE LA LAUNE

Financements prévus :

Coût de l'opération HT :.....50.165,00 €

Coût de l'opération TTC :.....60.198,00 €

Subvention Conseil Départemental
FODAC 2016 (15,47 %).....7.760,00 €

Subvention Préfecture des AHP - DETR 2016 (40%) ..20.066,00 €

Autofinancement de la commune (44,53 %).....22.339,00 €

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR POUR L'ACQUISITION FONCIÈRE D'UNE PARCELLE APPARTENANT À MONSIEUR ERIC DAUMAS :

La parcelle, cadastrée section B, n°919 de 1.075 m² est située Quartier l'Arziéras, en bordure de la RD 900 en zone UB.

La dépense est estimée à 32.000,00 € HT.

Adoption des nouveaux statuts du Syndicat Mixte d'Energie des Alpes de Haute-Provence (SDE 04) et transfert de la compétence visée au SDE 04 :

Le comité syndical du SDE 04 a adopté un projet de modification statutaire lors de sa séance du 14 avril 2015 qui doit être approuvée par les communes membres.

Cette modification prévoit l'intégration de la compétence relative à l'installation et à l'entretien des infrastructures de recharge sur l'ensemble du territoire départemental.

Le syndical a lancé une étude visant à démissionner et à mettre en œuvre un réseau départemental d'infrastructures de charge pour les véhicules électriques. En effet, dans un département comme celui des Alpes-de-Haute-Provence, où l'initiative privée restera insuffisante, il appartient aux pouvoirs publics d'intervenir pour assurer un maillage satisfaisant du département et ne pas laisser nos territoires ruraux en marge de ces évolutions.

La modification de ces statuts permettra au syndicat de déployer le réseau dimensionné et proposé par l'étude en cours. Cette étude prévoit l'installation de 50 bornes de type accélérée (30 en 2016 et 20 en 2017) et 3 bornes rapides.

DONATION À LA COMMUNE

Donation à la commune d'une parcelle de 212 m2 cadastrée Section C n° 1086.

Les frais d'actes notariés seront à la charge de la commune.

INFORMATIONS DIVERSES :

• Enduro Pays Dignois :

Le 17 avril 2016, la course de « l'Enduro du Pays Dignois » empruntera le même circuit que les années précédentes à savoir, La Robine – Le Brusquet – La Javie.

Cette course se déroulera sur 1 jour.

• SMAB (Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone) :

Dans le cadre du contrat « Rivière », le syndicat d'aménagement de la Bléone entreprendra des travaux d'entretien des berges de la Bléone et du Mile sole.

Ces travaux sont subventionnés par l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental.

Les coûts pour la commune seront étalés sur plusieurs années :

Saison 2016/2017 : .....1.136 €

Saison 2018/2019 : .....1.185 €

Saison 2020/2021 : .....1.562 €

• Inspection Académique : Reconduction du Regroupement Pédagogique Intercommunal en 2016-2017

• Problèmes d'écoulement des eaux fluviales

Une réunion avec le RTM permettra d'aider les services communaux à solutionner les problèmes d'eaux fluviales afin de canaliser les eaux différemment.

Un devis concernant une étude hydraulique a été demandé.

• Accessibilité des locaux communaux

Une étude faite par Bureau Veritas pour l'accessibilité des locaux communaux aux personnes à mobilité réduite a été rendue et préconise certains travaux en plusieurs phases selon leur importance.

L'échéance nationale est pour 2019.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER MARS 2016

DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE POUR L'ACQUISITION DU MOBILIER DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE:

Quatre entreprises ont établi des devis:

- Borgeaud Bibliothèque pour un montant de 17 536,98€ HT
- DPC pour un montant de 17 306,79€ HT
- Monaco Mobilier service pour un montant de 27 970€ HT
- Les Ateliers de Roisel pour un montant de 27 673,94€ HT

L'entreprise Borgeaud Bibliothèque est retenue car elle propose une occupation de l'espace conviviale ainsi que de vrais emplacements de consultation informatique et un espace jeunesse beaucoup plus étoffé et plus accueillant.

Le devis sera signé au plus tôt et envoyé dans les plus brefs délais à l'entreprise car il faut compter 9 à 10 semaines de fabrication.

PARTICIPATION FINANCIÈRE DES FAMILLES AUX ACTIVITÉS DE L'ACEM

Une participation de 50% du prix sera demandée pour toute activité coûtant un minimum de 10€.

Pour les séjours le montant de la participation sera fixé par arrêté.

QUESTIONS DIVERSES :

- Gratification exceptionnelle

Sur proposition de Laurent Dubus, une gratification de 500 € est accordée à une stagiaire qui a effectué son stage de six semaines au service administratif dans le cadre d'un BAC pro.

Elle a été chargée notamment de la rédaction des fiches de poste de l'ensemble du personnel et a rendu un travail exemplaire.

- Acquisition d'un véhicule utilitaire électrique

Le prix est de 20 813€ HT et sera subventionné par le ministère de l'Ecologie dans le cadre du plan Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte" (TEPCV) et la COP 21 ce qui entraînera un autofinancement de 4 162,60€ HT.

- Loyer du Bistro de Pays :

Baisse du loyer pour une durée d'un an de 1 050 € à 750 € afin de permettre aux gérants de faire face à la baisse du chiffre d'affaire qu'ils ont subi suite à l'ouverture du restaurant du Cheval Blanc de Marcoux

- Commission travaux :

Gérard Iavarone fait un compte-rendu des travaux en cours:

* nettoyage du site de Lauzière et nettoyage des caniveaux
* rebouchage des trous de certaines voies communales
* bornage de la route de la Laune
* début des travaux pour mettre en conformité les bâtiments communaux.

Nolwenn Pin intervient suite à son interpellation de la part de riverains de la rue principale qui se plaignent de l'état du revêtement de la chaussée : il y a beaucoup de gravier, ce qui provoque énormément de poussière au passage des véhicules.

Gérard Iavarone précise que le tracteur est équipé de l'étrave d'hiver mais que les services techniques vont très rapidement installer la balayeuse afin d'effectuer le nettoyage de la rue.

- Adressage:

Benoit Jacquot prend la parole et fait un état des lieux des rues nommées, à savoir: une grande partie du Brusquet auquel il manque le Mousteiret, le Vieil Routage, le Plan, le Lauron et le Batiston.

Serge Pau propose de recourir à un plan de communication incluant l'Echo de Lauzière, le site internet et de préparer un publipostage dans lesquels il conviendra de préciser ce que va impliquer le changement d'adresse tant au niveau de l'administration que des services publics.

Magali Corriol demande si la commune va demander l'avis de la population. Serge Pau explique que le choix contraire a été fait par les membres de la commission qui a également décidé de ne pas donner aux rues de noms propres. L'avis sera demandé aux habitants uniquement en cas de voies privées.

UN PETIT RÉSUMÉ DU DISCOURS DES VŒUX DU MAIRE DU MARDI 05 JANVIER 2016

La cérémonie de présentation des vœux de la commune, s'inscrivant dans la tradition républicaine, permet de faire le point sur les réalisations de l'année écoulée et de tracer les perspectives pour 2016.

Les réalisations de 2015

➢ La construction de la bibliothèque municipale est terminée après quelques péripéties. Elle est un outil formidable pour notre école, pour l'ensemble de la population ainsi qu'un important lieu d'échange intergénérations. Elle sera également un lieu d'exposition, de spectacles pour les petits et les grands.

Son coût de 334 800 € HT a été subventionné à 80 % par la DRAC, la Région et le Conseil Départemental.

➢ Les travaux d'aménagement du nouveau local ACEM en lieu et place du centre de tri postal, pour une amélioration de l'accueil des enfants avec une cour personnelle et des locaux adaptés et fonctionnels, a permis de libérer entièrement la cantine afin qu'elle retrouve sa véritable fonction.

Son coût de 49 800 € HT a été financé à 80 % par la CAF et 20 % autofinancement.

➢ Les abris à containers à poubelles ont été fabriqués par les employés communaux dirigés par Cyril. Les deux derniers seront mis en place courant 2016.

Avec les nouvelles compositions florales, ils contribuent à l'esthétique du village.

➢ Une autre réalisation moins visible mais au combien importante, a été la réhabilitation du réseau eau et assainissement au Mousteiret.

Cela a permis le remplacement d'un réseau déjà ancien qui comportait de nombreuses fuites détectées par le bureau d'études CLAIE mandaté pour ces études.

Nous en avons profité également pour étendre ces réseaux pour desservir deux nouvelles zones constructibles (Champ de Mangeas et Vieil Roustagne).

Cela a représenté 1.5 km de travaux pour un coût de 136 690 € HT subventionnés à 50 % par l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental des A.H.P.

Ces travaux de remplacement des réseaux fuyards se poursuivront sur les 3 ou 4 années à venir, en fonction des exigences budgétaires.

➢ La commune s'est dotée d'un tracteur multi fonction avec épareuse, balayeuse et équipement pour le déneigement, pour un coût de 66 132 € HT financé à 40 % par la Région et le Conseil Départemental des AHP.

➢ 2015 a été également une année importante pour le groupe scolaire du Brusquet puisque le Regroupement Pédagogique Intercommunal avec l'école de la Javie, plus ou moins imposé par l'Inspection Académique, est effectif depuis septembre. Une ligne de transport scolaire entre les deux écoles a été mise en place pour le matin et le soir, avec financement du Conseil Départemental des AHP.

La commune de La Javie prend à sa charge les enfants de La Javie qui veulent rentrer chez eux pour le repas du midi.

➢ Le Conseil Municipal Jeune s'est réuni pour la pre-

L'ÉCHO DE LAUZIÈRE
N°117 - PRINTEMPS -2016

mière fois le 10 octobre 2015 et a élu Axelle LE MANACH comme Maire Junior. Ce conseil est une force de propositions pour faire remonter aux élus « adultes » les préoccupations et les projets de la jeunesse du village.

- Une autre tâche est lancée depuis début septembre : nommer et numéroter toutes les rues, places et chemins communaux. La commission chargée de ce projet travaille sur d'anciens cadastres et avec l'outil formidable qu'est le SIG. Merci au Pays Dignois ainsi qu'à Nathalie JOURDAN, géomaticienne, pour l'aide qu'elle nous apporte.

Nous nous sommes fixés comme date de fin de ces travaux juin 2016. Il y aura ensuite la phase travaux, c'est à dire pose des plaques de rue et des numéros sur les maisons.

Vous serez bien sûr informés car ce travail aura pour conséquence une phase administrative pour les habitants de la commune puisqu'il faudra indiquer aux services fiscaux et à tous les autres organismes votre nouvelle adresse.

Cette année 2015 a été bien remplie, merci à tous les élus et à l'ensemble du personnel communal, coordonné par Claudie DELONG, pour leur travail et leur implication dans la vie communale.

Merci également à tous nos financeurs institutionnels : l'Etat, la Région, le Conseil Départemental, la Communauté de Communes de Haute -Bléone, le Pays Dignois, la CAF, le SMAB, pour leurs financements bien sûr mais aussi pour leurs précieux conseils.

Perspectives pour 2016 :

- La nouvelle bibliothèque sera équipée en informatique et s'embellira de nouveau mobilier.
- Lancée en 2014/2015, une étude sur les eaux parasites qui encombrent notre station de traitement des eaux usées a identifié un certain nombre de travaux à réaliser. Les financements pour les réaliser ont été obtenus. Cela s'est traduit par la signature à Malijai le 21/10/2015 du Contrat Rivière par l'intermédiaire du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone qui a été chargé de centraliser les projets communaux pour les différents financeurs (Région, Conseil Départemental et Agence de l'Eau). Ces travaux d'élimination des eaux parasites, seront financés à 72 %, un financement très important vu le contexte actuel.
- Un aménagement autour du City-Stade est prévu avec des équipements tels que jeu de boules, appareils de gym, etc.
- 2016 verra également la réfection et l'entretien de plusieurs voies communales : la Laune, la route de Ronchaires, la route au Guenis, la rue Principale, St Michel …
- Nous souhaitons procéder à une acquisition foncière dans le village (terrain appartenant à la famille Chaussegros en face de l'église) pour l'aménagement d'un parking. Ce dossier est en cours d'instruction à la Région pour l'obtention de subventions dans le cadre du Programme d'Aménagement Solidaire (PAS) porté par la Communauté de Communes de Haute-Bléone .
- En 2016 un grand chantier est en train de s'ouvrir.

Avec la mise en place de la loi NOTRE, la Communauté de Communes Haute Bléone telle qu'elle existe actuellement est amenée à disparaitre.

Notre commune doit intégrer une entité de plus de 15 000 habitants ou 5 000 habitants par dérogation.

Dans sa séance du 14 décembre 2015, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le périmètre proposé par la Préfecture c'est-à-dire la création d'une Communauté d'Agglomération qui regroupe cinq communautés de communes : la C.C.Asse Bléone Verdon, la C.C.Pays de Seyne, la C.C.Moyenne Durance, la C.C.Duyes et Bléone et la nôtre.

Durant l'année 2016, des modifications pourront être apportées à ce schéma et vous avez pu voir à travers les différents articles de presse, les refus ou les acceptations des différentes communes. On ne peut pas préjuger à ce jour du contour exact de cette structure mais il n'en demeure pas moins que, quel que soit le périmètre, il faut que celui-ci soit cohérent, que les communes qui en feront partie aient envie de travailler ensemble, que toutes les voix des plus petites aux plus grandes soient écoutées afin de construire un projet commun pour un nouveau territoire, pas pour une vision à court terme, mais pour que nos enfants puissent travailler et vivre sur ce territoire.

Avant d'inviter les habitants à prendre le verre de l'amitié, Monsieur le Maire a tenu à rendre hommage aux forces de gendarmerie, de police, aux services de secours (pompiers, sécurité civile, personnel hospitalier...) pour leur travail admirable tout au long de cette année 2015, aussi bien au niveau local avec le crash de l'avion de la Germanwings sur la commune de Prads et les différentes actions au quotidien, qu'au niveau national lors des attentats de Charlie Hebdo et de l'Hyper Casher et ceux du 13 novembre 2015.

« La France n'a pas été épargnée par la folie humaine et ils ont fait preuve de courage et d'abnégation à notre service, qu'ils en soient tous remerciés du plus profond de notre cœur. »

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE-BLEONE : LA SAISON DES TRAVAUX

En ce début de printemps les gros travaux de la CCHB vont débuter. Tout d'abord, les travaux d'amélioration de l'éclairage public vont démarrer mi-avril sur le territoire par une rénovation des armoires de commande des éclairages publics (35 armoires sont concernées dont 13 sur la commune), avec la pose systématique d'horloges astronomiques génératrices d'économie grâce à une plus grande précision sur l'allumage et l'extinction des lampadaires.

Puis les lampadaires obsolètes seront remplacés par des lampadaires à LED qui, outre leur faible consommation, permettent une réduction de leur puissance à certaines heures de la nuit.

Pour la commune une cinquantaine de lampadaires au mercure seront remplacés par ces nouveaux matériels et des secteurs seront entièrement modernisés pour mesurer les économies réalisées. En tout, 78 nouveaux luminaires à LED seront posés. De même, dans cet esprit d'économie, les lampadaires installés dans le domaine privé et n'éclairant pas le domaine public seront supprimés.

Ces travaux sur l'ensemble du territoire devraient durer un peu plus de deux mois. Leur coût global est de 106.000€ HT subventionnés à 80% par le Conseil Départemental et l'État.

Les travaux de la déchèterie sont aussi programmés avec le lancement des appels d'offre et une prévision de début de travaux en juin. Outre la construction d'un local pour les déchets sensibles (chimiques, électroniques …..), un nouveau quai sera construit ainsi qu'une aire de stockage des déchets verts en vue de leur broyage. Ces améliorations permettront, à terme, d'installer une benne à bois en vue de son recyclage et une benne pour les pneumatiques qui nous sont valorisés.

Des protections autour des bennes seront également installées pour protéger les utilisateurs et le sens de circulation de la déchèterie sera inversé pour permettre un meilleur accès aux bennes et limiter les manœuvres des véhicules venus décharger.

Ces travaux d'un coût prévisionnel de 110.000 € sont subventionnés par l'État, le Département et l'ADEME à hauteur de 80%.

Avant la réalisation des travaux, une aire de stockage provisoire des déchets verts a été créée et une expérimentation de broyage a été réalisée, le 17 mars, avec l'aide de l'association GESPER. Ce premier broyage a permis en moins de 2 heures de traiter environ 30 m3 de branches soit l'équivalent d'une benne et demi de déchets verts (l'enlèvement et le traitement d'une benne coûte 450€). Ce mode d'élimination des déchets verts va être pérennisé, et propose aux usagers de récupérer du « broyat », copeaux de bois issus du broyage, permettant le paillage des cultures.

Un grand merci à Bernard LAUZON, Président de GESPER, Marco ROSSO, Responsable d'étude à GESPER, Hervé MAILLOT, Chef d'équipe d'A Fleur de Pierre, et à nos Agents techniques, Sylvain DEMEIRE et Jean-Christophe IAVARONE qui ont activement participé à ce premier test.

Les acteurs de ce premier test et le tas de broyat

RECENSEMENT MILITAIRE

Monsieur le Maire invite les jeunes domiciliés sur la commune et nés en :
- Janvier, février, mars 2000 à se présenter à la Mairie jusqu'au 15 avril 2016
- Avril, mai, juin 2000 à se présenter à la Mairie jusqu'au 15 juillet 2016
- Juillet, août, septembre 2000 à se présenter à la Mairie jusqu'au 15 octobre 2016
- Octobre, novembre, décembre 2000 à se présenter à la Mairie jusqu'au 15 janvier 2017

Du lundi au jeudi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 Le vendredi : de 8 h 30 à 12 h .
afin de procéder à leur recensement militaire.
Se munir des pièces suivantes : Carte nationale d'identité, livret de famille , justificatif de domicile.

LE CHIEN DE MES VOISINS ABOIE : QUE FAIRE ?

Le chien de mes voisins aboie en pleine nuit et tout au long de la journée... Difficile, dans ces conditions, de conserver son calme. Que faire ? Et surtout comment faire taire le perturbateur, sans en venir aux mains avec ses propriétaires !

Avec plus de 7,5 millions de chiens en France, nombreux sont ceux qui ont quelques soucis de voisinage... Difficile de supporter des aboiements à répétition, en pleine nuit ou au cours de la journée. Que l'on soit en maison individuelle ou en appartement, les nuisances sonores liées aux animaux domestiques sont fréquentes. Et bien souvent, on ne sait pas vraiment comment s'y prendre.

Chien qui aboie : ce que dit la loi

Concernant les aboiements, on parle de bruits de comportement ou de bruits domestiques. Ils sont soumis aux dispositions du Code de la santé publique :

article R.1334-31 : aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

Durée, répétition, intensité... Un seul de ces critères suffit à constituer un trouble de voisinage. Ils ne sont pas cumulatifs. Ainsi, si le chien de vos voisins hurle à la mort, ou aboie tous les jours ou de longues heures durant, vous êtes dans votre droit en demandant au propriétaire de faire taire son animal.

Animaux : interdit d'interdire

La loi du 9 juillet 1970 répute non écrite toute clause qui interdirait la détention d'animaux familiers dans un logement. Une détention toutefois subordonnée au fait que ledit animal ne cause aucun dégât à l'immeuble, ni aucun trouble de jouissance aux occupants de celui-ci. Attention, la détention de chiens d'attaque peut toutefois être interdite.

Nuisances sonores : de la diplomatie

Avant d'envoyer les polices de France et de Navarre chez votre voisin ou d'envisager de nourrir son fauve à coups de somnifères... Essayer d'aller parlementer ! Un chien aboie généralement lorsque son maître n'est pas là, et votre voisin n'est peut-être pas conscient de la gêne que provoque son animal.

Dans un second temps, ou devant un refus de discussion, vous pouvez commencer par adresser un courrier au propriétaire du chien concerné, afin de lui rappeler la législation en vigueur, ainsi que les sanctions auxquelles il risque de devoir faire face. Celui-ci peut en effet se voir poursuivre en tapage diurne et devant le tribunal d'instance ou de grande instance « pour trouble anormal de voisinage » et aux fins d'obtenir la cessation du trouble. Si rien ne change, vous serez contraint de faire appel aux forces publiques.

Faire constater l'infraction

Les officiers de police judiciaire, sont habilités à constater ce type d'infraction. Contactez votre mairie, ils se déplaceront pour apprécier sur place le bruit. Aucune mesure n'est obligatoire, l'agent se contentera d'une « constatation auditive ». Si le chien de vos voisins aboie anormalement (longtemps, de façon répétée ou très fort), un procès-verbal sera dressé, et une mise en demeure de remédier au problème leur sera présentée.

Le propriétaire du chien perturbateur pourra se voir condamner : d'une amende de 450 € à la confiscation de l'animal. Une mesure extrême qui peut, peut-être, encourager vos voisins à trouver une solution alternative et moins traumatisante.

COMMISSION D'ADRESSAGE ET DE NUMÉROTATION

L'amélioration du service rendu aux citoyens de la commune du Brusquet reste une de nos priorités à ce titre, une commission municipale a été mise en place sous la présidence de M le Maire, afin de nommer et de numéroter nos voies et immeubles publics et privés.

En effet à ce jour, seul les quartiers et certaines rues disposent d'un nom et d'un numéro de porte..

Il est important que l'ensemble des habitants de la commune puissent disposer d'adresse de voirie et de numéro de porte, fiable. A ce titre nous lançons une action de dénomination et de numérotation de l'ensemble de nos voies communales, chemins, rues et immeubles publiques et privés. Ainsi l'action municipale contribue à améliorer :

l'efficacité des services, la poste, ERDF, l'INSEE, les livraisons.

Votre sécurité les services d'urgences-police-gendarmerie, médecin, infirmier, et ce grâce à une localisation de votre domicile à partir d'une adresse précise et fiable.

Dans un proche avenir, votre rue, chemin, quartier ou bâtiment, fera l'objet d'une dénomination et numérotation.

La commission à la demande de M le Maire, travaille à l'élaboration et à la mise en œuvre de cette démarche.

Nous reviendrons très prochainement vers vous afin de vous communiquer les démarches administratives à réaliser, en temps et heures, afin de communiquer votre nouvelle adresse aux administrations, banques et autres prestataires d'énergie.

Dans notre village qui comporte prés de mille habitants, nous nous devions de réaliser cette démarche « d'adressage et de numérotation »

Nous comptons sur votre collaboration et nous nous excusons par avance des désagréments que cette démarche peut éventuellement engendrer.

L'ÉCHO DE LAUZIÈRE
N°117 - PRINTEMPS -2016

SOIRÉE CARNAVAL

Pour la première fois cette année, le Conseil Municipal Jeunes organisait une fête déguisée à l'occasion du carnaval.

Le CMJ a lancé des invitations pour les jeunes du village âgés de 10 à 15 ans. Nous étions une trentaine d'enfants encadrés par des parents, la partie musique était assumée par notre super DJ local Mathis Massoni qui nous a fait danser jusqu'au bout de la soirée, quelques jeux ont été organisés et Romane et Max ont été élu roi et reine de la soirée. Les parents ont eux aussi mis la main à la pâte en faisant don de gâteaux et boissons.

Nous garderons tous un excellent souvenir de cette super soirée en espérant pouvoir la reconduire l'année prochaine.

Nous remercions la mairie et tous les parents et animateurs pour leur investissement.

Le CMJ, Jade Cabaret et Camille Simon.

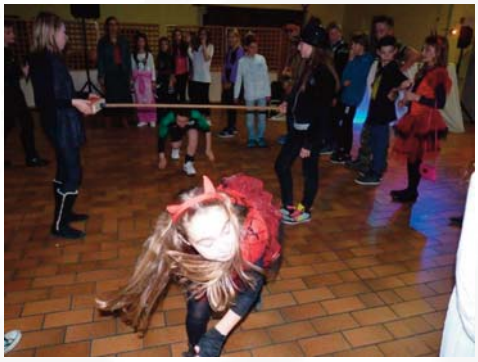

LE COIN BIBLI

COMMENT LES JEUNES DE 9 - 10 ANS DE NOTRE CANTON PERÇOIVENT-ILS LEUR AVENIR ?

Les élèves de la classe de CM1-CM2 de Gilles Maquin ont fait travailler leur imagination sur le thème de Mon futur. Ce travail d'écriture et d'illustration les a fait se projeter dans l'avenir pour évoquer leurs rêves, leurs envies, la vision qu'ils ont de leur vie dans quelques années.

Si certains sont restés assez terre à terre, d'autres au contraire se sont laissés aller à dépeindre une vie fantastique ; quelques uns ont même profité de cet exercice pour régler quelques comptes …..

Leurs travaux ont été exposés à la bibliothèque du Brusquet grâce à Suzanne et son équipe et les lecteurs ont choisi cinq textes qui sont publiés aujourd'hui dans l'Echo de Lauzière.

Merci à tous les élèves de la classe de nous avoir fait profiter de leur optimisme et de nous avoir enchanté avec leurs textes.

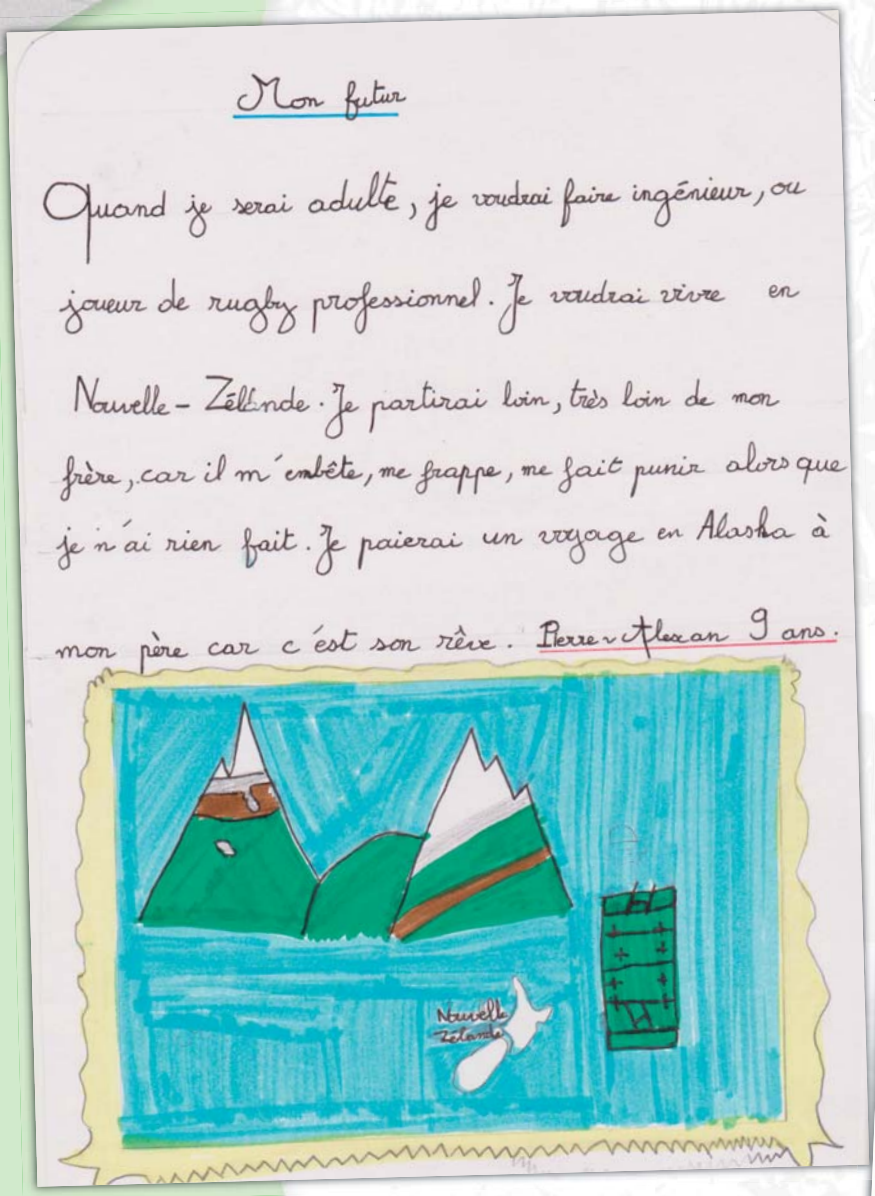

Mon futur

Quand je serai adulte, je voudrai faire ingénieur, ou joueur de rugby professionnel. Je voudrai vivre en Nouvelle-Zélande. Je partirai loin, très loin de mon frère, car il m'embête, me frappe, me fait punir alors que je n'ai rien fait. Je paierai un voyage en Alasha à mon père car c'est son rêve. Pierre-Alexan 9 ans.

Et merci à Louloua, Aela, Océane, Pierre-Alexan et Mathis de nous permettre de les lire.

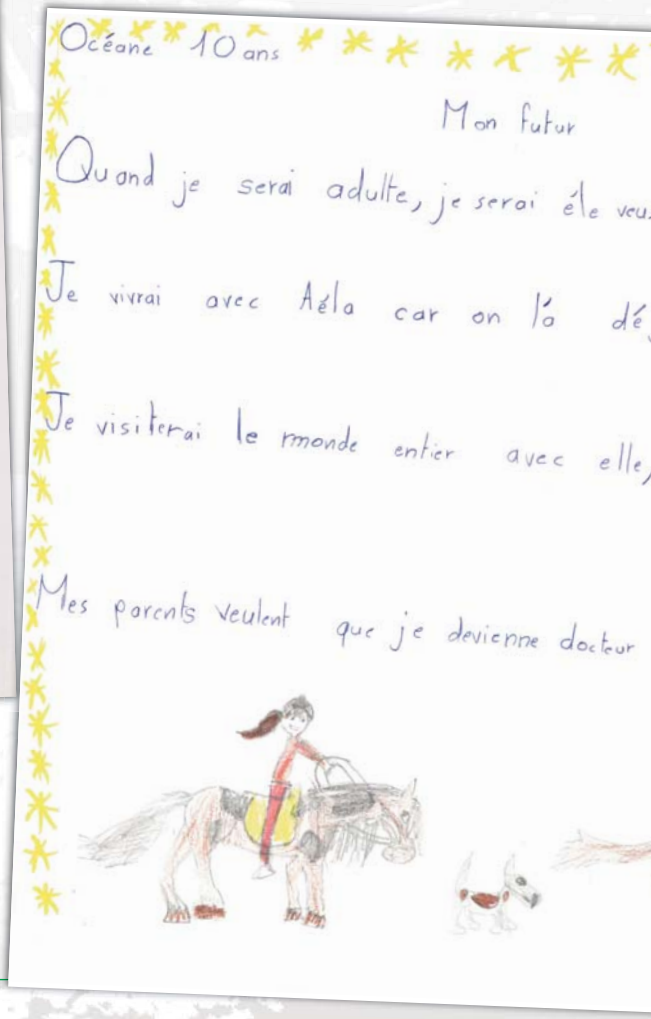

Océane 10 ans

Mon futur

Quand je serai adulte, je serai éle veu

Je vivrai avec Aéla car on l'a dé

Je visiterai le monde entier avec elle

Mes parents veulent que je devienne docteur

Mon futur

Quand je serai adulte, j'aimerais faire un voyage en Mongolie. Je voudrai faire soit entraîneuse de course de saut à obstacle soit éleveuse de chevaux islandais, pour vivre près des chevaux. Mon frère voudra avoir une vie tranquille car il aime la nature. En tout cas, j'espère qu'il ira très loin car je le déteste: il m'embête et fait croire à mes parents que je le frappe.

Etela, 10 ans

Mon futur

Quand je serai adulte, mon métier sera humoriste : j'aime rigoler et faire des blagues. Je vivrai dans un village dans les nuages. Ma ville s'appelera "Nuage City". Mes parents vivront dans un chateau et ils possèderont des licornes.

Laulaua, 10 ans

se de chevaux

jo décidé.

nous possèderons des chiens.

Moi non!

Mon futur

Quand je serai adulte, je serai footballeur: Car j'aime beaucoup le sport. J'aimerai jouer pour le club de Marseille. J'habiterai à la campagne. Mon ami Sofiane sera vétérinaire. Mon père fera du golf toute la journée quand il sera à la retraite. Ma mère s'occupera de mes enfants

Mathis 10 ans

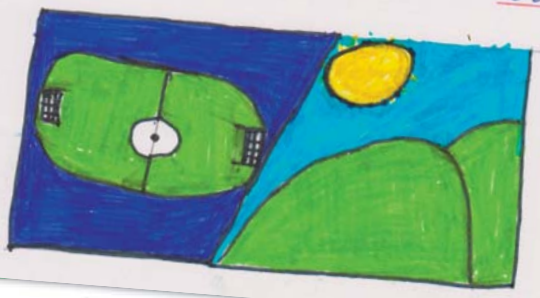

LE « JAZZ »… SE PREPARE…

Souvenez-vous !.. On s'est quitté un soir du mois de juin 2015 , après un mémorable festival de « JAZZ SOUS le faîte du PALAIS ». Il a été mémorable et inoubliable à plus d'un titre. C'était le 13ème jour du mois et il a plu à seaux toute la fin de semaine. Néanmoins la qualité de la programmation a attirée une foule considérable grâce au rabattage d'une vingtaine de « troubadours » qui sont allés, le matin, colporter la bonne nouvelle sur les allées du marché dignois.

Ce changement de lieu a attiré de nouveaux spectateurs qui ne fréquentaient pas le « jazz » alors que les inconditionnels du parc sont restés chez eux privés qu'ils étaient de l'odeur des frites, des saucisses et des « flammèches sonores » que l'on peut capter, à l'envie, un verre de bière à la main.

Depuis le temps s'est écoulé, « Franck 1er » ou plutôt le premier président du festival nous a quitté pour laisser la place à Philippe fraîchement élu à la tête d'une cohorte composée de Nathalie, Cathryn, Guylaine, Nicole, Manu, Magali, les trois Eric(s), Bruno, Jean-Claude, Serge et Pierre.

Tout ce petit monde s'est mis au travail dès le mois de septembre et pendant que vous étiez confortablement lovés au coin du feu en train d'écouter la trompette enflammée d'Ibrahim Maalouf ou le jazz épuré de GoGo Penguin, nous revêtions nos parkas pour affronter les frimas et nous retrouver une fois par quinzaine pour vous concocter un festival digne de ce nom.

Il s'est passé des heures d'écoute pour faire « LE CHOIX », ce fameux « vertige de la liste » cher au regretté Umberto ECO.

Nous venons vers vous pour vous proposer la programmation du 8ème « jazz sous les arbres ». Il se déroulera le 18 juin, le jour de « l'appel » à des cieux plus clé-ments.

C'est le Brass Band du conservatoire de Digne qui aura l'honneur d'ouvrir les festivités en déambulant le long du marché dignois qui se situera sur le boulevard Gassendi. Ce groupe de joyeux drilles occupera l'espace musical du parc pendant les changements de plateau.

Le « jazz » débutera, comme à son habitude, vers 17h30 avec l'entrée en lice des Grandes Bouches qui accompagneront les musiciens et les élèves du Conservatoire de Digne-les-Bains. Le répertoire musical sera centré sur le thème de la première guerre mondiale dans la cadre du centenaire.

L'espace scénique sera occupé par le Quartet MEAJAM qui a ,comme ils le clament ,« un pied dans le jazz et une oreille sur le coeur… ».

Les compositions du pianiste Xavier Faro puisent intuitivement dans de multiples références de la planète « jazz »: le cinéma pour les plans larges, la soul et le jazz funk pour les grooves chaleureux, le rock et la musique électronique pour la fraîcheur des idées.Tour à tour contemplative et intuitive, la musique de Meajam reste volontairement proche et accessible, construite moins sur la reproduction de formes stylistiques balisées que sur la recherche d'un son propre et d'un univers singulier.

Le prochain groupe est un septet dirigé par Raphaël LEMONNIER. Il évoquera avec ses invités Michel Pastre (saxo ténor), Daniel HUCK (scat et saxo alto) et la chanteuse Tricia EVY le swing et la musique de « COUNT » BASIE. Tricia EVY est une chanteuse à découvrir, une voix des plus chaleureuse, héritière des Ella Fitz-gerald et des Billie Holiday dont elle revendique l'influence.

Cet hommage à Count Basie, avec Tricia EVY alliée aux arrangements percussions et au piano inventif de Raphaël LIMONIER, à la présence de Daniel HUCK, Michel PASTRE, c'est l'énergie du swing et du jazz à l'état brut. Un univers musical tout en nuance emprunt d'une atmosphère chaleureuse.

C'est au groupe UPTAKE que revient l'honneur de clôturer le 8ème festival de « Jazz sous les Arbres ».

UPTAKE rassemble quatre jeunes jazzmen de la scène rhodanienne : Robinson KHOURY (prix international de trombone Jazz), Paul BERNE (actuellement au Conservatoire Royal de Bruxelles, batteur dans l'orchestre du Grand Escalier dirigé par Jean-Charles RICHARD), Pierre GIBBE (bassiste de Motown Revival et Le Migou) et Bastien BRISON, pianiste dont la renommée ne cesse de grandir (il se produisait en mars avec Ari HOENIG à New-York).

Leur répertoire est essentiellement formé de compositions influencées par la nouvelle génération d'artistes américains comme Jason LINDNER, Robert GLASPER ou Robin EUBANKS. L'interplay, le sens mélodique et l'énergie caractérisent leur jazz électrique qui, marqué par le rock, la pop et le hip-hop, avance résolument vers la modernité. En 2013, le groupe remportait le Tremplin Un Doua de Jazz puis le Tremplin JAZZ(s)RA.

En 2014, UPTAKE devient lauréat du RéZZo Focal Jazz à Vienne et du Tremplin Jazz de La Défense (avec Robinson KHOURY, lauréat instrumentiste).

Bastien Brison (piano/rhodes)
Pierre Gibbe (basse)
Robinson Khoury (trombone/effets)
Paul Berne (batterie)

En exclusivité pour tous les brusquetiers et pour cette 118ème édition de l'Echo de Lauzière, un élément de l'affiche du « jazz » magistralement composée par Laurie.

Le succès du festival est intimement lié à la présence et au soutien de tous. Les institutions publiques nous apportent les moyens financiers nécessaires à son déroulement ainsi que les nombreux mécènes que nous essayons de capter tout au long de l'année mais le festival ne serait pas ce qu'il est s'il n'y avait pas cette passion du jazz et du parc qui nous anime.

Nous vous donnons rendez-vous le samedi 18 juin sous les pins d'Espagne du Parc Lucien Auzet.

Les jazz'organisateurs

Jazz sous les Arbres

vous propose

avec la compagnie
une Sardine dans le plafond
http://www.unesardinedansleplafond.fr

la comédie de Ginette Garcin Beauvais

le Clan des Veuves

Jacques est décédé et Rose a rejoint le clan des veuves. Accourent pour la soutenir ses deux amies de toujours Loulou et Marcelle, veuves extravagantes qui portent sur la gent masculine et les relations conjugales un regard aussi désabusé que cocasse. Mais l'intrusion brutale de la maîtresse cachée de Jacques va marquer le coup d'envoi d'une compétition effrénée dans laquelle toutes ces femmes vont rivaliser d'ingéniosité et de brio.

Salle polyvalente le vendredi 29 avril à 20h45 Tarif 5 euros

Apéro
Spectacle
Concert

avec

Garage Mon Vier

un duo Rock, déluré et un brin contestataire pour une soirée festive et non conformiste.
http://www.infomonvier.com

Salle polyvalente le vendredi 20 mai à 20h00
10 euros pour le spectacle, une boisson et les accompagnements

Sur réservation par mail : jazzsousles arbres04@gmail.com

LA VIE ASSOCIATIVE

ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASLB

Cette année encore, l'assemblée générale de l'ASLB a réuni de nombreux adhérents (+ de 130).

Chaque président des 9 sections différentes a présenté les activités réalisées au cours de l'année passée.

Après les démonstrations du savoir faire et autour de gâteaux et de boissons, les participants se sont joyeusement mélangés pour essayer les diverses techniques des autres sections.

Nous avons ouvert pour 2015-2016, une section "HIP-HOP et STREET DANCE" pour les moins de 18 ans.

Je leur souhaite une belle réussite.

Jean-Luc Ganne, Président de l'ASLB

LE FOOT LOISIR DU BRUSQUET GAGNE UN TOURNOI DE FOOT EN SALLE.....

Le tournoi de foot salle de Digne qui s'est déroulé au mois de février a été remporté de belle manière par l'équipe du restaurant « Lou Mile Sol » du Brusquet. La composition de l'équipe était : de gauche à droite

Fred FROUIN , Arnaud VAUDREMONT, Fred MARAVAL, Ivan BYCZ et Gaultier BOURDON

HOMMAGES À MARCEL

ELECTIONS MUNICIPALES 11 MARS 2001

POURSUIVONS ENSEMBLE LA DYNAMIQUE DE PROGRES
DES HABITANTS DU BRUSQUE TOI UN PEU

VOTEZ POUR LE PARTI DE L' E.P.O.S *

Qui sommes-nous ?

Cinq retraités pleins de formes

Que voulons nous ?

Santé *des bancs tous les cents mètres pour se reposer*
Environnement *protection des coteaux de pierre vert ou rouge obligation de planter du génépi*
Sport *sieste obligatoire*
Solidarité *à chacun de remettre sa tournée*
Agriculture *néant trop fatiguant*

TOUS ENSEMBLE POUR NE RIEN FAIRE

*E eau P pastis O olives S sieste

FOOTBALL CLUB LE BRUSQUET

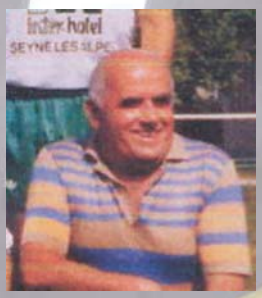

fondé en 1977 par Marcel ROUX , Maire de la commune, siège : Mairie du Brusquet 04420
N°affiliation FFF : 531812 - Agrément Jeunesse et Sorts : 92 668

LE FC LE BRUSQUET SE RECCUEILLE

Le 5 mars 2016 s'éteignait notre fondateur Marcel ROUX, clôturant une formidable épopée de passion et de ferveur allouée au football dont il ne se départissait pas.

Bientôt 40 ans que notre club, cher à son cœur et au village dont il était fier, pris naissance.

En 1977 accompagné de quelques irréductibles liés à sa cause, une équipe seniors se constitua et évolua en championnat UFOLEP durant 2 saisons pour un galop d'essai.

4 ans après sous l'impulsion du Président Marcel ROUX, compte tenu des bons résultats enregistrés, le club s'affilia à la Fédération Française de Football et participa au championnat de 2eme division du District de Provence.

Sa forte motivation et son abnégation, permettaient au club d'atteindre le plus haut sommet de la hiérarchie footballistique départementale avec une équipe qui évoluera en championnat promotion d'honneur A durant la saison 1988 et une seconde équipe en promotion d'honneur B.

Grâce au football, notre petit village devenait un site connu et reconnu par les instances dirigeantes Régionale et Départementale, un impact médiatique indirect mais combien important.

Notre structure associative fondée sur les bases solides mise en place par Marcel ROUX poursuivra, par la volonté manifestée par des bénévoles dévoués et le soutien de notre collectivité, ses activités et pérennisera les valeurs humaines dont faisait preuve notre Président fondateur trop tôt disparu.

LES MEMBRES DU FC LE BRUSQUET

1ere équipe séniors du BRUSQUET en 1978
composée de joueurs locaux
PHILIPINI,PELLET, PRAT,PRATO, IAVARONNE, ALQUIER, HERNANDEZ, BOYER, GIRAUD, SIGNORET

1988 équipe PHA
JOURDAN, RICHARD, GARCIA, ONOFRIO, GUIGUES, SOLINAS AUZET, JAUFFRED,ALPHONSE, MUSSO, GARGUILLO, X, PRESIDENT Marcel ROUX

1981 - 12-13 ans

1982 - Séniors

L'ÉCHO DE LAUZIÈRE
N°117 - PRINTEMPS -2016

JEANNICK ROCHE, ANCIEN MAIRE DE LA JAVIE

Adieu Marcel. Votre ancien maire, mon ami, s'en est allé tout doucement, tout simplement, comme il le fut durant toute sa vie, simple, avenant, proche des gens et de ses administrés, toujours prêt à rendre service à qui que ce soit et sans intérêt. Et ce n'est pas l'immense foule d'amis et autres qui l'a accompagné en ce mercredi 9 mars qui me contredira. Presque tous les maires et anciens maires du canton, des anciens conseillers généraux, des conseillers départementaux et leur président, des députés, le sous-préfet, des représentants de la direction des pompiers, de la gendarmerie, de la poste et bien d'autres que je n'ai pu voir.

A ce sujet, une anecdote dont nous nous sommes souvent amusés tous les deux, me vient à l'esprit. Alors que nous discutions de l'amitié, du travail et de tous les services qu'il avait rendu aux gens du canton, un ami commun lui dit: « Marcel, tu verras, le jour de ton enterrement tout le monde qu'il y aura; toute la vallée sera là ».

En plus d'être amis, au niveau des mairies du BRUSQUET et de La JAVIE nous avions les mêmes idées, le même point de vue et pour l'époque, rares étaient les communes qui s'étaient autant rapprochées pour travailler ensemble (le portage des repas des cantines des deux communes, la mutualisation du matériel et du personnel, les améliorations extérieures de la gendarmerie et la construction de leur grand garage, la mise en place de la collecte des ordures ménagères et notre périple à Valence avec deux employés communaux pour aller chercher notre premier camion flambant neuf).

Notre seul regret: le captage de l'eau de CHANOLLES, village dont sa mère était originaire. Projet non abouti, malgré les autorisations de la mairie de PRADS, de l'EDF, des analyses d'eau plus que conformes et, de plus, largement subventionné à l'époque, en raison de la jalousie et des ambitions personnelles de certaines personnes.

Marcel était très généreux, convivial, bon vivant. En témoignent certaines manifestations comme toutes les fêtes votives de notre canton ou alors cette mémorable inauguration de notre centre de secours à LA JAVIE, et toutes ces STE BARBE, comme l'année où son 1er adjoint, Monsieur ROPERS, avait acheté, le matin même, un chapeau tout neuf. Le soir, ils l'avaient baptisé en y buvant le champagne dedans. Et celle, quelques années plus tard, où nous avions un peu forcé sur l'apéritif (« le pastis chaud », comme il disait). 25 ans plus tard, il me « chambrait » toujours sur mon discours hésitant en me disant: « les pompiers, c'est fait pour éteindre le feu avec de l'eau ».

Outre sa mairie et son canton, Marcel avait deux autres passions: les boules et le football. Pendant plus de 40 ans, rares sont les concours de fête auxquels il n'ait assisté. Maintes fois, j'ai eu le plaisir de jouer avec lui et, croyiez moi, c'était « PAGNOLESQUE ». Nous faisions le cinéma, nous amusions la galerie.

Pour le football, comme je connaissais très bien les meilleurs joueurs du département, il m'avait demandé de lui trouver un bon entraîneur-joueur. Ce fut chose faite avec l'arrivée de mon ami Yves RICHARD. Et là nous avons passé 4 à 5 années merveilleuses. Entre temps, d'autres bons joueurs nous avaient rejoints et nous avons franchi toutes les divisions pour se retrouver au sommet du football alpin. Je peux vous dire qu'il en était très fier. En revanche, les dimanches où le match ne se passait pas trop bien, il n'était pas à prendre avec des pincettes et la boîte de NINAS partait vite en fumée.

Pour ces deux passions et nos fonctions de maires du BRUSQUET et LA JAVIE, nous étions partis à CUNEO en Italie pour acheter des coupes, des trophées et des challenges. Le coffre de ma voiture rempli à ras bord, nous étions tombés sur un douanier qui voulait faire du zèle ou était en colère vis-à-vis d'une loi Européenne qui devait supprimer les frontières; donc les douaniers. Ce dernier nous avait certainement pris pour des trafiquants et nous avait fait déballer le coffre; ouvrir les paquets que le marchand avait pris un mal fou à nous empaqueter. Il avait fallu que nous présentions nos cartes réciproques de maires pour pouvoir rentrer enfin au Brusquet.

Et, bien des années plus tard, sous le saule (le «TRIBUNAL» comme il disait), comment oublier les heures passées à palabrer avec ses amis, LOULOU et JEANNOT GUIGUES (« le couille »), JEANNOT DAUMAS (« le pipette »), JOJO FERAUD, ADRIEN BONNER (« le bikou »), MARC TRIACCA, ALAIN BARTOLUCCI, ALBERT CORRIOL et bien d'autres, attirés par les éclats de rire à perdre le dentier.

Voilà par ces quelques lignes et ces quelques anecdotes, ce qu'était pour moi Marcel.

LES PETITS PLAISIRS DE MARCEL

Raconter des histoires nées de ton inégalable imagination, tellement vraisemblables cependant..... Nous suivions le déroulement de ton récit avec intérêt quand nous comprenions enfin que nous avions été gentiment bernés. Ton but était atteint, tu jubilais, c'était ta façon d'aborder la vie et comme tu avais raison. Parties de belote contrée où tu adorais savourer la défaite de tes adversaires. Que de moments inoubliables passés en ta compagnie. Dans nos esprits, ils ne s'effaceront jamais

ADIEU MARCEL

Monique et André FABRE Jeannette et Jean-Pierre MARTIN

HOMMAGES

MAURICE BOYER

Il y a près de 40 ans, j'ai eu la chance de croiser le chemin de Marcel ROUX.

Tout de suite un élan de sympathie est passé entre nous, sentiment qui va devenir au fil du temps, respect et amitié.

Je dis chance car j'ai découvert en Marcel un homme aux multiples qualités.

Au-delà de son don de visionnaire qui lui a permis de faire du Brusquet un village moderne avec le développement des services administratifs, la création des infrastructures sportives et culturelles, il était profondément bon, toujours soucieux de rendre la vie de ses concitoyens meilleure.

C'était un grand humoriste dont le sens de l'amitié, l'amour des gens se lisaient sur son visage toujours empreint d'un sourire et d'un regard lumineux.

Marcel adorait la plaisanterie, les farces, la provocation saine avec nous, ses amis et parfois avec des inconnus ; lors d'un repas réunissant une trentaine de convives, nous nous taquinions l'un et l'autre jusqu'à déclencher d'un de nos voisins une remarque tout à fait banale : « où vous êtes vous connus pour être si complices ? » ; la réponse de Marcel fût spontanée : « Aux Baumettes ». La surprise passée, ce voisin et nous deux avions éclaté de rire, c'était cela aussi Marcel.

Notre passion commune pour le football et les boules faisait que nous nous retrouvions côte à côte spectateurs à Jean Rolland, mais aussi acteurs (avec Eric Payan) dans les concours au Brusquet, à Castellane, à Demandolx, à Vaumeilh, Sisteron et Laragne, avec chaque fois le partage d'un bon repas avec quelques amis dans la convivialité et la bonne humeur.

Marcel, c'était l'ami de tous, toujours modeste, aimé de ses amis politiques, respecté par ses adversaires, imprégné au plus profond de lui des valeurs républicaines qu'il a transmises à son fils Jean-Yves qui conduit une brillante carrière politique.

Tu viens de nous quitter mon cher Marcel, mon ami, mais sache que pour moi et beaucoup d'autres, tu seras toujours présent dans nos esprits et dans nos cœurs, avec le souvenir de l'ami qui nous a fait passer des moments heureux.

MONIQUE CORRIOL

Toujours attentif à ce qui pouvait apporter un plus à la vie sociale de notre village, Marcel a toujours accepté d'essayer de lancer des activités qui semblaient rocambolesques et utopiques mais qui perdurent encore aujourd'hui grâce au dévouement des bénévoles qui s'en occupent et cela avec l'appui de son épouse Simone. A tous les deux merci.

LES AINÉS DE LAUZIÈRE

Comme tout un chacun, nous venons rendre hommage à notre ami MARCEL ROUX. Le club des Ainés de Lauzière a été créé par monsieur Villedary il y a de nombreuses années... en 1986... Monsieur ROUX, après lui, en a pris la présidence pendant une vingtaine d'année.

Bon président il s'y est investi largement. Il a fait une surprise à nos ainés en supprimant la cotisation au club pour les adhérents de plus de 80 ans.

Après ce temps de présidence bien rempli, nous l'avons nommé président d'honneur. Et bien sûr, il restera notre AMI...

La secrétaire du Club,Arlette JANNIN

POULET AU WHISKY

Acheter un poulet d'environ 1,2 kg et une bouteille de whisky.

Prévoir du sel, du poivre, de l'huile d'olive, du lard et un tube de mayonnaise.

Barder le poulet, le saler, le poivrer et ajouter un filet d'huile d'olive.

Préchauffer le four à 220° pendant 10 mn.

Se verser un verre de whisky, le boire.

Mettre le poulet au four à l'aide d'un plat de cuisson approprié.

Se verser deux verres de whisky et les boire.

Après un quart d'heure, fourrir l'ouvrir et subeiller la buisson du boulet.

Brendre la vouteille de biscuit et s'enfiler une bonne rasade.

Après un tard..fard teur...Un moment quoi, dituber juskau bour.

Oubrir la borte, reburner, revourner...mettre le noulet dans l'autre fens.

s'asseoir sur une butain de chaise et se reverdir 5 ou 6 verres de wisby.

Buire, tuire, cuire le loubet branlant ne deni hu.

Et hop! 5 blerres de blus. SSE rebercer une voulée de boulet....nom de viski.

Rabasser le loulet (l'est tombé bar ter!!!), l'ettuyer et le voutre sur un blat.

Se béter la figure caus du gras sur le barrelage de la buisine. Ne pas essayer de se relever.

Déciver qu'on est bien par derre et binir la mouteille de misy.

Blus tard, ramber jusk'au lit, dorbir ze qui reste de la nuit.

Le lendemain matin, prendre un Alka Seltzer, manger le poulet froid avec de la mayonnaise et nettoyer le bordel que vous avez mis dans la cuisine.

Prochaine recette: la dinde au pastis

ETAT CIVIL

DÉCÈS :

- **Le 25 décembre 2015 de Aimé SEYSSAUD et le 26 février 2016 de son épouse, Lucienne SEYSSAUD,** parents de Claude SEYSSAUD.
- **Le 10 janvier 2016 de Jean-Louis DAUMAS,** fils de Rose-Marie DAUMAS.
- **Le 8 février 2016 de Marie-Josée BAGARRY** née BŒUF, mère de Philippe BREDEAU.
- **Le 09 février 2016 de Jacqueline CRISACI** née RUSSAK DE SKIBINSKI, mère de Françoise DONZE et belle-mère de Gérard DONZE, ancien Conseiller Municipal du Brusquet.
- **Le 13 février 2016 de Françoise IAVARONE** née TRIPODI, mère de Gérard IAVARONE, Adjoint au Maire du Brusquet, délégué aux Travaux, et belle-mère de Suzanne IAVARONE, employée municipale.
- **Le 23 février 2016 de François HERNANDEZ,** père de Jean-Claude HERNANDEZ, ancien Conseiller Municipal du Brusquet, et grand-père de Corinne GENY, employée municipale.
- **Le 5 mars 2016, de Marcel ROUX**, Maire du Brusquet de 1959 à 1995, Conseiller Général du canton de la Javie de 1973 à 1998, Chevalier de l'Ordre National du Mérite, époux de Simone ROUX née CHAUSSEGROS, ancienne secrétaire de Mairie du Brusquet, et père de Monsieur Jean-Yves ROUX, Sénateur des Alpes de Haute-Provence et ancien Maire également du Brusquet.
- **Le 18 mars 2016 de Nathalie OLIVERO** née PHILIP, épouse de Serge OLIVERO, fille de Annette et Roger PHILIP (ancien employé municipal).

Le Comité de Rédaction présente ses plus sincères condoléances aux familles touchées par ce deuil.

NAISSANCES :

C'est avec beaucoup de plaisir
que nous avons appris la naissance :

Le 2 janvier 2016 de Lucas, Bruno, Jean-Luc CATILLON, fils de Sonia SOLARI et de Nicolas CATILLON.

Le 29 février 2016 de Maxence, Olivier, Jacques DONATELLI,
fils de Laura DONATELLI née ARNAL
et de Romain DONATELLI.

L'Echo de Lauzière adresse ses meilleurs vœux et ses plus vives félicitations aux heureux parents et grands-parents.

DARRIOULAT Nadine
Coiffeuse à domicile
Salon mixte
Le brusquet : mercredi
52 chemin du moulin
04000 Digne les bains
04.92.31.67.96
nadine.darrioulat@wanadoo.fr
Nadine et Eliane Coiffure
Salon : 8 h 30 à 12 h
14 h à 19 h

ATELIER Couleur Paille
Restauration de chaises :
Paillage à l'ancienne
Polychromie en paille de seigle
Cannage fait main - Cannage serti
Le Lauron - 04420 Le Brusquet
Tél. 06 89 30 45 32
www.couleurpaille.fr

Marie-Anne et Raphaël
vous accueillent
au Bar Restaurant
bistrot de pays
Ancienne Ecole
Rue principale
04420 LE BRUSQUET
Tél. : 04 92 34 08 44
alonsomr@hotmail.fr

Olivier DONATELLI Services
Electricité génèrale
Plomberie
entretien - amélioration - dépannage
neuf et rénovation
olivierdonatelli@wanadoo.fr
04420 LE BRUSQUET
06 08 89 46 86

Boulangerie Pâtisserie
ISOARD Claudine et Laurent
route de Seyne
04420 LA JAVIE
Ouvert de 6h à 12h30 et de 16h30 à 19h
Fermé le mercredi et le dimanche après-midi
04.92.34.94.42

Garage ROUX
Le Brusquet

RENAULT

Garage Roux - René ROUX
04420 Le Brusquet
Tél. 04 92 35 40 60
Fax 04 92 35 46 90
Dépannage : 06 82 93 71 81
rene.roux.lebrusquet02@reseau.renault.fr
Horaires d'ouverture :
lundi-vendredi 8h-12h - 13h-17h

S.E. SACCO
TRAVAUX PUBLICS
Alpes de Haute Provence

zone St. Christophe
Rue Ferdinand de Lesseps BP 9011
04990 DIGNE LES BAINS CEDEX 9

Tél : 04 92 31 35 29
Fax: 04 92 31 91 11
email : sacco.tp@wanadoo.fr

Magali CARTA-GANNE
Expert-comptable

MCG EXPERT & ASSOCIEES

5 Avenue de Verdun
Le Riviéra Entrée A
04000 DIGNE LES BAINS

tel : 04.92.34.03.31
portable : 06.84.33.48.39
e-mail : contact@mcg-expert.fr
www.mcg-expert.fr

DIGNE ORTHOPEDIE CONFORT
Colomba MARIANI

87 Avenue Henri Jaubert
04000 DIGNE LES BAINS

06 59 18 98 95
09 81 95 49 59

digneorthopedie04@bbox.fr

siret 80119765800017

imprimerie ARC EN CIEL

IMPRIM'VERT®

Quartier St Christophe
04000 Digne-les-Bains

Tous travaux d'impression :
Brochures, dépliants, cartes, affiches, factures, tickets,
Toutes quantités

E-mail : arcenciel04@wanadoo.fr
www.arcenciel04.fr
Tél. 04 92 31 21 25
Fax 04 92 32 12 06

MONTEL DISTRIBUTION

ZI Saint-Christophe - 55 RN 85
04000 DIGNE LES BAINS

Tel : 04 92 36 63 36 - Fax : 04 92 36 63 49

Jean-Jacques PAIRE
Artisan Supérieur en Electrotechnique

Installation - Electricité
Entretien Chauffage
Dépannage
Plomberie - Ramonage

Le Plan 04420 LE BRUSQUET
Tél. 04 92 35 40 28

SARL BATRAMA CLARES
Travaux de terrassement courants
et travaux préparatoires

Les Eymarrons - BP 1
05300 RIBIERS

Tel : 09 66 95 05 19

Le bon cochon de La Laune

PEIPIN / L'étal des Paysans
MANOSQUE / Couleur Paysanne
La Laune - 04420 Le Brusquet
Tél. : 04 92 35 43 75

MAÇONNERIE GENERALE

NEUF et RENOVATION
COUVERTURE - CHARPENTE
TRAVAUX PUBLICS

G. IAVARONE
04420 LA JAVIE
Tél./Fax 04 92 35 41 02

PROXI BAR TABAC

OUVERT : LUNDI
7 H /12 H 30
MARDI AU VENDREDI
7 H / 13 H - 16 H 30 /19 H 30
SAMEDI
7 H / 12 H 30 - 16 H30 19 H 30
DIMANCHE
7 H / 12 H 30
TEL : 04 92 34 31 75
06 50 27 49 43

SALON PASCALE
COIFFURE HOMME FEMME ENFANT
avec ou sans rendez vous

1 avenue du 8 mai 1945
04000 DIGNE LES BAINS
06 76 80 20 68

Oubliez votre perruque...
Retrouvez des cheveux !

L'OREAL
HOMME
LUI
NU CREATION PARIS
FEMME
REMPLACEMENT
CAPILLAIRE
PERRUQUE
ELLE